

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00101
Numéro SIREN : 893 062 547
Nom ou dénomination : A L'HEURE DU PAIN

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2023 sous le numéro de dépôt 1386

A L'HEURE DU PAIN
SASU au capital de 2 000,00 €
Siège social : 6 RUE ANATOLE France
62750 LOOS-EN-GOHELLE
893 062 547 00029 RCS ARRAS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,

Le 30 Novembre , à dix-neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Abdesslam BENNOUR, propriétaire de 100 parts

soit un total de 100 parts
sur les cents (100) parts composant le capital social.

Monsieur Abdesslam BENNOUR préside la séance en qualité de gérant-associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité statutaire requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée ou ont été adressés aux associés qui en ont fait la demande et que les associés ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Décision de dissolution anticipée de la société,
- Nomination du liquidateur, détermination de ses obligations, pouvoirs dans le respect des clauses statutaires,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Les associés, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décident la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30 Novembre 2022.

AB

Conformément à la loi, la société subsistera, pour les besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

Les associés décident que le siège de la liquidation où devra être adressée la correspondance et où devront être notifiés les actes et document relatifs à la liquidation est fixé au siège social à

6 RUE ANATOLE France LOOS-EN-GOHELLE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation :

- M. Abdesslam BENNOUR demeurant à Rue Anatole France LOOS-EN-GOHELLE.

Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la société dès lors il pourra mener à bien les opérations sociales en cours, réaliser selon tout procédé de son choix tous les éléments de l'actif social, payer tout passif et répartir le solde entre les associés en proportion de leurs droits respectifs définis dans les statuts.

Le liquidateur ainsi nommé devra au moins une fois par an rendre compte aux associés réunis en assemblée ou par voie de consultation écrite des diligences opérées au cours de l'année écoulée et de l'état des opérations de liquidation ; à cette fin il établira un rapport.

En conséquence, cette nomination de liquidateur met fin aux fonctions de la gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

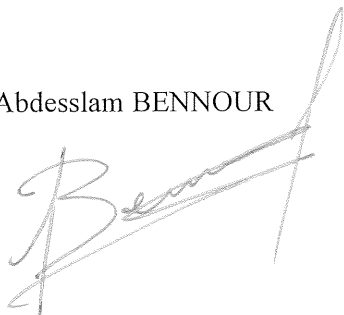
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, et l'associée.

M. Abdesslam BENNOUR

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bennour', with a long horizontal stroke extending to the right.

A L'HEURE DU PAIN

SASU au capital de 2 000,00 €
Siège social : 6 RUE ANATOLE France
62750 LOOS-EN-GOHELLE
893062547 00029 RCS ARRAS

RAPPORT DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

Chers associés,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions statutaires, notre rapport à l'assemblée générale, en vue de statuer sur les points suivants :

Dissolution anticipée volontaire,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous demander de prononcer la dissolution anticipée de notre société. Cette décision est rendue nécessaire pour les motifs exposés ci-après :

- Cession du fonds de commerce.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demandons de nommer en qualité de liquidateur :

- M. Abdesslam BENNOUR, demeurant à 6 RUE ANATOLE France 62750 LOOS-EN-GOHELLE, et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société.

Conclusion

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

La gérance.

M. Abdesslam BENNOUR

